

Peut-on changer d'assurance en cours de crédit

Par tarasteph6, le 11/08/2008 à 10:55

Bonjour,

J'ai emprunté il y a 2 ans 24000 euros en crédit perso. Jusqu'ici, rien de spécial. Sauf qu'en parlant un peu de ce crédit autour de moi, je me suis rendue compte que je donnais beaucoup trop en assurance tous les mois. En effet, j'ai des amis qui donnent entre 40 et 50 euros d'assurance pour des crédits immobiliers alors que je donne 71,06 euros par mois pour un crédit conso! Ma question est donc la suivante: peut-on changer d'assurance en cours de crédit?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par jeetendra, le 17/08/2008 à 17:34

bonjour, vous pouvez changer d'assurance crédit à la consommation, deux mois avant la date anniversaire de votre contrat d'assurance, par courrier recommandé avec accusé de réception, cordialement

Par tarasteph6, le 17/08/2008 à 18:01

Merci mille fois pour la réponse, je suis ravie!!

Bien cordialement,		
Stéphanie		

Par jeetendra, le 17/08/2008 à 18:12

par contre assurez vous avant de résilier, d'avoir trouvé un autre assureur qui vous assurera pour les risques maladie, invalidité, décès, chomage, bonne soirée à vous